

RESSOURCES EN EAU

Fiche d'inscription 2022/2023

Date limite de réception des inscriptions : vendredi 30 septembre 2022

Remplir une fiche par classe

Ecole

Nom du Directeur

Adresse

Commune

Tél et mail

Nom de l'enseignant

Téléphone de l'enseignant

Mail de l'enseignant

Niveau de la classe et nombre d'élèves

Cocher la/les cases et préciser le nombre de demi-journée(s) souhaitées

Choix de/des animations	Partenaire	Nombre de demi-journées
<input type="checkbox"/> 1. Les habitants aquatiques du Garon	FDAAPPMA 69
<input type="checkbox"/> 2. In flore et sens	MNLE
<input type="checkbox"/> 3. La faune des zones humides	LPO
<input type="checkbox"/> 4. Ça bouge dans l'épuisette	Arthropologia
<input type="checkbox"/> 5. Les explorateurs	Arthropologia
<input type="checkbox"/> 6. Les détectives de l'eau	MNLE
<input type="checkbox"/> 7. Stop au Gaspid'O	FNE Rhône
<input type="checkbox"/> 8. L'eau dans tous ses états	Oïkos
<input type="checkbox"/> 9. Le Garon face aux changements climatiques	FNE Rhône
<input type="checkbox"/> 10. Se protéger contre les inondations	Oïkos
<input type="checkbox"/> 11. La rivière sans frontière	FNE Rhône
<input type="checkbox"/> 12. Ave jeune publicus	MNLE
<input type="checkbox"/> 13. Pas de phyto dans notre eau	FNE Rhône
<input type="checkbox"/> 14. L'eau et l'agriculture	Naturama
<input type="checkbox"/> 15. Je découvre et je protège le Garon	FDAAPPMA 69
<input type="checkbox"/> 16. Gestion de l'eau au jardin	Naturama



J'ai bien noté :

- que les interventions du programme « Ressources en eau » sont financées par le SMAGGA (Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon) et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse.
- que j'ai la possibilité de composer le projet pédagogique comme je le souhaite avec une ou plusieurs associations selon les conditions suivantes :
 - minimum 3 demi-journées,
 - dont une sur le terrain (si besoin, l'autocar est à la charge de l'école).
- mon engagement à respecter le calendrier des animations définies avec les associations. Si une animation devait être annulée, je m'engage à la reporter avant la fin de l'année scolaire en cours.
- que la (ou les) demi-journée(s) sur le terrain doivent avoir lieu sur le territoire du bassin versant du Garon (sauf dérogation exceptionnelle accordée par le SMAGGA).
- l'obligation de remplir et renvoyer au SMAGGA la fiche d'évaluation* des animations afin que l'association puisse être payée et que je puisse à nouveau inscrire ma classe l'an prochain.
- qu'à l'issue de ces demi-journées, la classe fera parvenir (dans le mois qui suit) un travail «bilan des connaissances acquises» sous la forme de son choix (photo, vidéo, maquette, rédaction, montage...) qui pourra être utilisé par le SMAGGA (site internet, journal, manifestation, exposition...).
- que les candidatures seront évaluées et retenues à partir du dossier unique de projet d'action partenariale en éducation au développement durable de la Direction Académique du Rhône*. Ce document devra impérativement être envoyé à l'Inspecteur de l'Education Nationale de votre circonscription avant le 30 septembre 2022, avec copie au SMAGGA.

* Ces documents sont disponibles sur le site internet du SMAGGA (www.contratderivieredugaron.fr) à la rubrique éducation.

Date :

Signature :

Document à retourner au SMAGGA
Maison Intercommunale de l'Environnement
262, rue Barthélemy Thimonnier 69530 Brignais
Tél : 04 72 31 90 81
Mail : smagga@smagga-syseg.com
Site internet : www.contratderivieredugaron.fr

